



COMMUNE
DE
MURATO

Délibération
N°45/2022

Date de la convocation : 30/09/2022
Date d'affichage : 30/09/2022
Date de publication :

Nb Conseillers afférents au CM : 15
Nb Conseillers en exercice : 15
Nb Conseillers présents : 11
Nb Conseillers représentés :
Quorum : 8

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le sept octobre à 17h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. BERTONCINI Eugène, M. CLEMENTI Albert, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANILY Yves, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MAZZONI Pierre-Ange, M. MURATI Joseph-Antoine.

ABSENTS : M. COPPI Jacques, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. MURATI Lucas.

REPRESENTES :

Le quorum étant atteint, M. FESSLER Charles a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Recherche de financement – Réalisation d'un mur de renfort pour le soutènement de la route communale au lieu-dit Campatile suite aux intempéries du 18 Août 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil

La route communale menant au hameau de Campatile (limitée à 5T) fait l'objet de nombreux passages de camions affaiblissant la voirie et les différents réseaux enterrés (eau, assainissement, électricité). Suite à l'épisode météorologique du 18 Août 2022, le mur de soutènement de la route a été fragilisé et menace de céder.

Ainsi, il est nécessaire de réaliser des travaux d'urgence en réalisant un mur de renfort en aval afin de sécuriser les habitations.

Coût de l'opération

- Réalisation d'un mur de renfort pour le soutènement de la route communale au lieu-dit Campatile suite aux intempéries du 18 Août 2022	34 075,00 €
TOTAL HT	34 075,00 €

Pour assurer le financement de cette opération, il est proposé à l'Assemblée de solliciter une aide auprès de l'Etat au titre de la DSEC et de la Collectivité de Corse au titre du dispositif « Intempéries ».

Plan de financement

Financeurs	Taux	Montant
Etat (DSEC)	50%	17 037,00 €
Collectivité de Corse (Intempéries)	30%	10 222,00 €
Autofinancement	20%	6 816,00 €
TOTAL HT		34 075,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 11	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- APPROUVE** la mise en œuvre de travaux d'urgence sur le mur de soutènement de la route communale au lieu-dit Campatile suite aux intempéries du 18 Août 2022.
- ADOpte** le plan de financement ci-dessus exposé.
- CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Au registre sont les signatures

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20221007-DE_45-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2022

Publication : 12/10/2022

POUR COPIE CONFORME

LE MAIRE

Claude FLORI

Le Maire
M. Claude FLORI

